

Les planteurs-rénovateurs ⁽¹⁾ de cacao du Litimé (centre-ouest du Togo) ⁽²⁾

L'innovation technique à marche forcée

Benoît ANTHEAUME* et Guy PONTIE**

Le Togo, petit pays longiligne de 56 000 km² et de 3,4 millions d'habitants (estimation 1988) enfoncé dans le flanc sud de la massive Afrique occidentale, connaît une gamme de climats contrastés depuis le tropical sec de type soudanien au nord jusqu'au subéquatorial à deux saisons des pluies au sud. La dorsale montagneuse de l'Atakora, essentiellement constituée de quartzites et de mica-schistes, bénéficie du privilège des hautes terres en matière de précipitations. Elle est constituée dans sa partie méridionale d'une série de plateaux cloisonnés (Adélé, Akébou, Akposso, Dayes) qui représentent, avec leurs piémonts, l'essentiel de la zone des plantations de café et de cacao du Togo. Le Litimé, qui correspond, *grosso modo*, au piémont occidental du plateau Akposso, est de dimensions modestes (moins de 27 000 ha) : il fournit pourtant l'essentiel de la production cacaoyère togolaise. Marginale, comparée à celle d'autres pays (3), cette production n'en constitue pas moins pour le Togo une source non négligeable de recettes budgétaires et de devises (4) et on comprend l'intérêt des autorités pour la rénovation cacaoyère.

* Géographe ORSTOM.

** Sociologue ORSTOM, 213, rue la Fayette, 75480 Paris cedex.

- (1) Le terme de rénovateur, consacré par l'usage, désigne tout planteur intégré dans l'opération de développement menée par la SRCC (Société pour la Rénovation de la Cafetière et de la Cacaoyère togolaises). Actuellement, le rénovateur est en fait un « replanteur ».
- (2) La plupart des résultats mentionnés dans cet article ont été obtenus lors d'enquêtes conduites entre juillet et septembre 1987 (de MARTIN *et al.*, 1988) et actualisées à la fin de l'année 1989.
- (3) Elle ne représente que 1/80 de la production ivoirienne.
- (4) Le cacao représentait encore 15,9 %, en moyenne, de la valeur des exportations pour la période 1978-1980, et venait en second rang, après les phosphates.

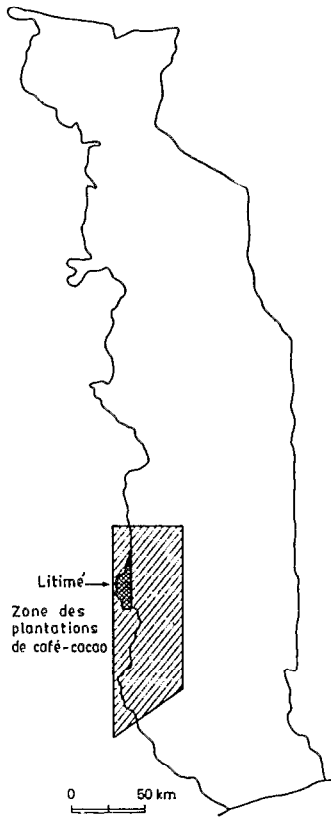


FIG. 1. — Carte de situation.

À l'époque précoloniale, le plateau abritait les populations akposso tandis que le Litimé, couvert d'une forêt dense, ne représentait qu'un territoire de cueillette et de chasse jouant, de plus, le rôle de glacis entre populations souvent antagonistes. Le développement de la culture du cacao, à l'aube du xx^e siècle, allait modifier considérablement cet état de fait. Une partie de la population descendit du plateau et fonda les gros villages du piémont, afin d'affirmer ses droits fonciers sur cette zone qui suscitait bien des convoitises en raison de son aptitude à la cacaoculture. On sait que la pénétration du cacao s'est faite par étapes : quelques zones sont touchées avant la Première Guerre mondiale ; puis, à partir de 1930, ce sera une véritable ruée vers le cacaoyer. Les Akposso, présents mais pas toujours prudents, mettent alors le Litimé à l'encan en vendant, notamment à des « compagnies », une partie très substantielle de leur patrimoine foncier par morceaux de plusieurs dizaines voire d'une centaine d'hectares d'un seul tenant. Ces « compagnies »

constituent de véritables syndicats financiers d'acheteurs fonciers regroupés sur une base villageoise qui se partagent ensuite le terrain au prorata de leur apport personnel. Ces ventes sont consenties à des Ewe venus de la région de Kpalimé et de la Volta (Ghana), ou, plus rarement, à de proches voisins Ahlon. La mise en valeur du Litimé se développe très rapidement : des familles entières d'acheteurs s'adonnent à la cacaoculture, aidées, parfois, par de la main-d'œuvre extérieure alléchée par la promesse d'un partage de terre (*dibi ma dibi*) sur la parcelle qu'ils auront mise en valeur sous l'égide des nouveaux propriétaires. Toute la région est touchée par cette vague qui se poursuivra jusqu'à la fin des années cinquante : ensuite, il n'y aura place que pour des ajustements mineurs. Aujourd'hui, le Litimé reste fortement peuplé : la densité dépasse, en moyenne, 150 hab./km² et peut atteindre localement 300 (AUGER, 1973). Le cacao reste naturellement la spéculation dominante, mais les vieux cacaoyers *amelonado* (5), improductifs, sont toujours majoritaires malgré les efforts entrepris en vue de la replantation. La cacaoculture y relevait déjà de la « cueillette » plus que de la fructiculture (SRCC/CSE, 1989) avant que les prix aux producteurs n'aient été amputés de moitié. Cette situation est favorable au développement des cultures vivrières, notamment riz et manioc et depuis longtemps déjà bananes plantain, agrumes, avocats, susceptibles d'approvisionner le marché urbain.

TROIS LITIMÉ EN UN

Bien que de dimension très restreinte, le Litimé ne peut être considéré comme une région homogène. Et c'est dans l'histoire même du développement des cacaoyères qu'il faut rechercher les causes de cette hétérogénéité. Une typologie des villages en fonction de l'âge et de l'ethnie de « toute personne possédant au moins une plantation de cacao » (6), permet de distinguer essentiellement trois zones (cf. fig. 2).

La première regroupe les gros villages qui jalonnent la route de Badou à Kpété-Béna, au sud de la préfecture. On y recense 400 planteurs massivement d'origine akposso et en général de souche locale. Descendants des premiers occupants, ils estiment

(5) L'*amelonado* africain est rattaché au groupe de cacaoyers *Forestero* amazoniens.

(6) Cette typologie s'appuie sur les données d'un recensement mené en 1984 par la Cellule Suivi-Évaluation de la SRCC. L'information concerne les 1 559 planteurs de 15/22 villages du Litimé soit près de 65 % de la population de la région en se référant au recensement de 1981 (ADJONOU *et al.*, 1989).

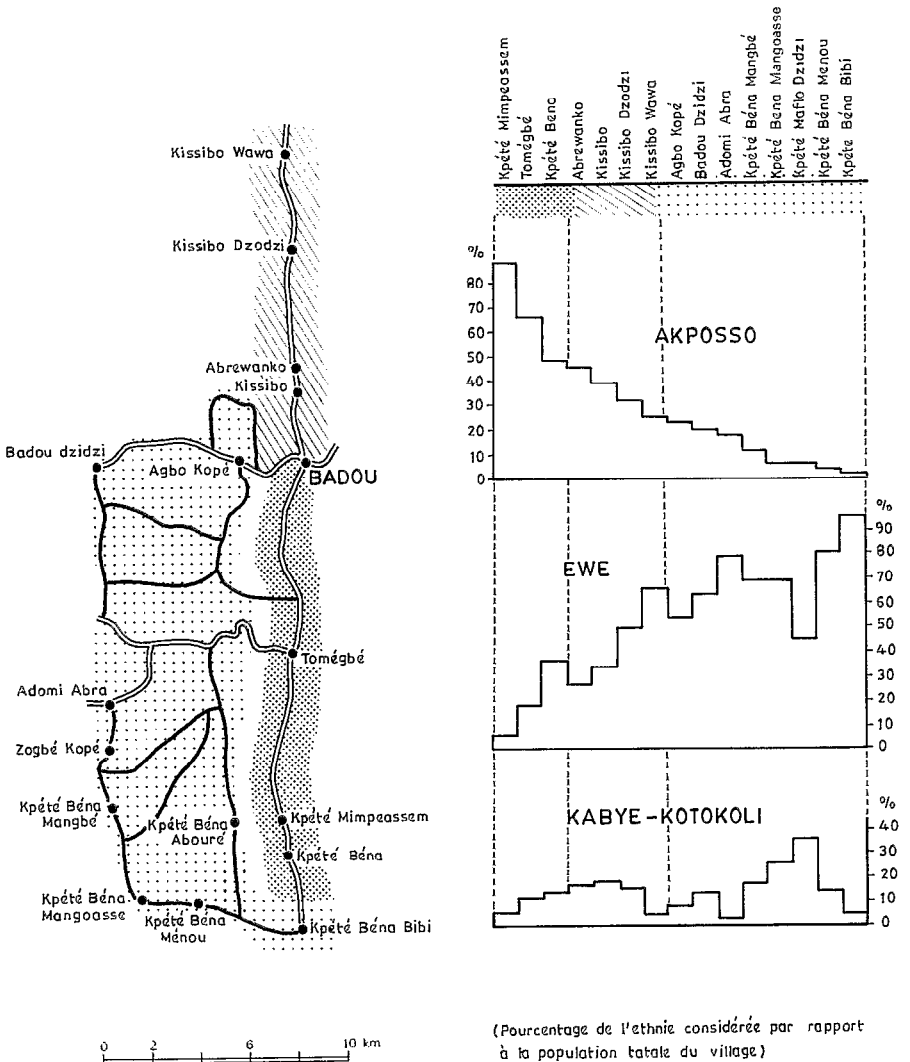


FIG. 2. — Les trois Litimé (sur la base de la dominante ethnique constatée).

avoir des droits éminents incontestables par rapport aux allochtones. Ils sont bien sûr propriétaires de leurs plantations, et généralement d'un âge assez élevé : deux raisons suffisantes pour expliquer leur refus de tout changement qui pourrait remettre en cause leur statut et leur suprématie. De ce fait, leurs plantations, souvent situées pourtant sur de bons sols colluvionnaires profonds, représentent sans doute un des plus mauvais champs d'expérience pour la replantation cacaoyère.

Une seconde zone concerne 300 planteurs habitant, le long de cette même artère principale, des villages situés au nord de la préfecture de Badou. La composante ethnique akposso reste forte, bien que moins marquée (entre 40 et 50 % des planteurs) : de un quart à un tiers sont ewe, un cinquième originaires du Nord-Togo. Ils se singularisent aussi par leur jeunesse, puisque près des trois quarts ont moins de 50 ans ! Vers le nord, le contingent de planteurs akposso diminue, sans doute parce qu'ils ont vendu en priorité les terrains les plus éloignés de leur lieux de résidence originels. Jeunesse des planteurs ? Émulation due à une concurrence inter-ethnique ? Toujours est-il que cette grappe de villages représente le terrain le plus réceptif à l'innovation en matière de cacaoculture.

La troisième zone, la plus étendue, regroupe les villages aux terroirs disséminés dans tout le Litimé occidental, dont la toponymie trahit souvent l'origine ewe du Ghana. Cet ensemble compte dans notre étude environ 800 planteurs. On y recense peu d'Akposso (parfois moins de 10 %) alors que les Ewe sont fortement représentés (plus de 50 %, voire dans certains villages de 80 à 90 %). Cette dominante ethnique marquée se conjugue avec une pyramide des âges relativement équilibrée, loin des extrêmes observés dans les deux ensembles précédents. La carte de localisation des « trois Litimé » (cf. fig. 2) résume les différenciations régionales esquissées à partir des histogrammes ordonnant les pourcentages ethniques des villages considérés.

LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ENQUÊTE : OBJECTIFS ET MÉTHODES

En marge d'études générales sur les systèmes fonciers togolais en zones de cultures pérennes auxquelles les auteurs (7) de cet article ont, parmi d'autres, apporté leur contribution (ANTHEAUME [1981-1982, 1982], GUKONU [1983], PONTIE, RAYMOND ET RUF [1984], PONTIE, RUF [1985], DE MARTIN *et al.* [1988]), notre attention a été attirée par le véritable défi que représente cet effort continu pour enrayer la baisse de production de la cacaoyère et le véritable acharnement dont a fait montre la SRCC pour asseoir la régénération

(7) Les enquêtes ont été conduites par les deux auteurs, ensemble ou séparément, et les interprétations qu'elles suscitaient ne furent pas toujours l'objet d'un consensus. Elles furent discutées (parfois âprement) et confrontées aux expériences professionnelles des auteurs et aux enseignements de leur discipline respective : une confrontation qui représente un passage obligé vers l'interdisciplinarité, fût-elle informelle (cf. à ce propos : COUTY [Ph.] *Sciences sociales et recherche multidisciplinaire à l'ORSTOM*. Paris, ORSTOM, 1990, 45 p. *multigr.*)

des plantations. C'est tant la permanence dans l'entreprise de rénovation que l'importance des moyens matériels mis en œuvre pour une efficacité relativement faible qui nous ont conduits à mener cette enquête en 1987. Moins pour apprécier la performance des structures d'encadrement — ce n'était pas l'objet de notre étude — que pour mieux connaître cette poignée d'irréductibles petits planteurs qui acceptent encore et toujours de rénover leurs cacaoyères après tant de déboires et d'échecs. Cette enquête avait en fait un double objectif : rechercher si les planteurs-rénovateurs se trouvaient, par rapport à l'ensemble des planteurs, dans une situation foncière et dans des rapports de travail particuliers et en tracer un profil plus global (âge, appartenance ethnique, ancienneté d'installation, taille de la famille, place du cacao dans l'exploitation agricole, antécédents en matière de rénovation...) susceptible de les singulariser par rapport à la majorité des planteurs qui ont fini par renoncer.

Une telle recherche ne permet pas d'identifier avec précision le groupe cible qui devrait faire l'objet des soins attentifs des promoteurs de l'opération, et *a fortiori* de prévoir, en termes de superficies, l'avenir de la rénovation. Elle autorise cependant à mettre en évidence un certain nombre d'indicateurs, dont le suivi par les services de vulgarisation permet d'entrer d'un pas plus assuré dans le domaine complexe des stratégies paysannes, voire de proposer des améliorations en matière de faire-valoir. Les promoteurs pourraient même identifier plusieurs groupes cibles, à condition bien sûr d'envisager l'adaptation des modèles techniques et des mesures d'accompagnement en fonction des possibilités des différents planteurs (8).

Notre étude a été conduite en trois étapes : une approche qualitative par longs entretiens non directifs, individuels ou collectifs, menés auprès des divers acteurs économiques relevant de différents statuts (propriétaires, métayers, commerçants, encadreurs, etc.), ensuite une approche exhaustive des planteurs-rénovateurs grâce aux données disponibles à la SRCC, enfin, uniquement à l'égard de certains d'entre eux, une enquête par questionnaires « légère » ou « lourde » selon les cas (cf. *infra*).

LA RÉNOVATION CACAOYÈRE : UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE

Les premières opérations d'envergure remontent à la création de la SRCC en 1971. L'effort a d'abord porté, avec un certain succès, sur

- (8) Notre démarche privilégie ici l'étude des réactions paysannes, mais nous sommes tout à fait conscients de la nécessité d'analyser par ailleurs le contenu de l'action même des « développeurs », leurs présupposés, leurs contradictions...

la régénération de l'ancienne cacaoyère par application de traitements phytosanitaires et reprise des opérations d'entretien (notamment les sarclages...). À partir de 1975, la SRCC imposera la « rénovation », caractérisée par la replantation de cacaoyers hybrides après abattage subventionné de la vieille cacaoyère et mise en place de bananiers plantain à usage d'ombrage. Puis, à partir de 1983, on aura recours à la méthode dite « d'interplantation » (en d'autres termes, retour à la méthode indigène, pré-SRCC, de remplacement des arbres morts). De nouvelles méthodes ultra-sophistiquées, que l'on analysera plus en détail, verront le jour en 1987. Mais, après 1989, c'est finalement la méthode de replantation dite « plein soleil », d'une grande simplicité, qui sera adoptée. Chacune de ces séquences se caractérise par des mesures particulières en matières d'encadrement, de crédit au paysan, de constitution de groupements paysans... Cette chronique, déjà longue, a été jalonnée de réussites mitigées, voire d'échecs caractérisés que l'on peut attribuer, *a posteriori*, à plusieurs facteurs : modèle technique mal maîtrisé, mauvaises conditions pédologiques, marginalité climatique mais également recours à des méthodes autoritaires comme l'abattage parfois aveugle des vieilles plantations, faible attention portée aux structures foncières et aux rapports de production, encadrement de qualité très inégale d'une zone à l'autre et, paradoxalement, réussite de la rénovation caféière. Le modèle technique ayant fait la preuve de son efficacité, les propriétaires disposant de parcelles spatialement éclatées à la fois de café et de cacao (9), mais aussi la main-d'œuvre d'appoint dont on pensait, *a priori*, qu'elle serait volontaire pour rénover la cacaoyère, se tournent résolument vers le café.

Cette saga, qui dure maintenant depuis près de vingt ans, ne manque pas de renforcer l'attentisme des planteurs. Nombre d'entre eux souhaitent que ce soit l'État qui prenne désormais tous les risques, échaudés qu'ils sont par les remboursements de crédits contractés lors de campagnes précédentes et que la plupart sont incapables d'honorer (10). Du moins, attendent-ils avec le calme des vieilles troupes, de ceux auxquels « on-ne-la-fait-plus », le succès du dernier modèle technique proposé, avant de se lancer eux-mêmes dans une opération que, d'expérience, ils jugent pour le moins hasardeuse. Un coup de projecteur sur les dernières expériences tentées est fort instructif et, à cet égard, le millésime 1987 est exemplaire : trois méthodes de replantation (dont deux inédites), fruits

(9) On parle parfois d'exploitations multi-zones, dont les parcelles sont dispersées tant dans le Litimé que sur le plateau Akposso.

(10) Les planteurs exprimaient déjà cette revendication lors de l'enquête de 1984, ce qui provoquait l'irritation de la SRCC et des autorités togolaises.

d'expérimentations agronomiques menées en 1986 par l'IRCC (11), dans la région du Litimé, furent préconisées.

La plus spectaculaire consistait à utiliser des bandes de plastique de couleur noire (12). Ces bandes, d'une largeur d'un mètre, étaient dévidées à partir d'immenses bobines, découpées sur les lieux de l'expérience et disposées en parallèle à même le champ, à intervalles de six mètres. Ces zébrures plastiques, dont l'aspect surréaliste tranchait dans le paysage (13), couvraient en général toute la parcelle à rénover, on parlait alors de « replantation intégrale » par opposition à une variante peu usitée qui alternait bande de plastique et haies fruitières (14). L'intérêt de cette méthode était de limiter l'évaporation en saison sèche, ainsi que l'enherbement.

La seconde méthode ne manquait non plus ni de panache ni de cette aura de mystère qui fait entrer leurs initiateurs dans la « légende de la modernité ». Elle utilisait un hydrorétenteur sous forme de poudre mélangée à la terre et enfouie au pied du jeune plant : il devait, en saison humide, retenir de l'eau qu'il libérerait ensuite en saison sèche. Aux yeux des planteurs, cette poudre avait des pouvoirs quasi magiques.

Quant à la troisième méthode, dite « d'interplantation », qui consistait, on l'a vu, à remplacer progressivement, par de jeunes plants, les vieux cacaoyers moribonds, elle ne pouvait guère faire rêver. Peu productive, elle avait cependant l'avantage d'être plus économe en main-d'œuvre, et moins radicale, puisqu'elle n'impliquait pas l'abattage total de la vieille plantation.

Toutes les leçons des échecs passés ne furent sans doute pas tirées, car très rapidement, et sans attendre tous les résultats de l'expérience engagée par l'IRCC, les commanditaires de la SRCC — notamment la Banque Mondiale — auraient suggéré de pré vulgariser ces deux premières méthodes — encore expérimentales — auprès des planteurs du Litimé : il fallait que les candidats potentiels puissent disposer d'une « vitrine » expérimentale qui, à défaut de les nourrir, nourrirait, sans doute, leurs espérances. Mais les conditions de l'expérimentation et de la vulgarisation sont bien différentes. Si l'IRCC fournissait gratuitement non seulement les intrants techniques mais aussi la main-d'œuvre nécessaire, la SRCC n'assurait la gratuité que des intrants essentiels (cabosse, poudre

(11) Institut de Recherche sur le Café et le Cacao.

(12) Elle s'inspire en cela du modèle technique utilisé par les maraîchers pour les plants de fraisiers en Europe. Elle est familièrement appelée méthode « bâche plastique ».

(13) Elles semblaient sortir tout droit d'un émule de l'école du Land art.

(14) Mais les planteurs préfèrent souvent la méthode intégrale afin de ne pas avoir à revenir, l'année suivante, sur la même parcelle.

«hydrorétenteur», bâche plastique, engrais pour le cacao). Certes, elle faisait crédit pour les plants au rénovateur qui n'avait pas fait sa pépinière, ainsi que pour les engrais destinés aux vivriers intercalaires, mais la main-d'œuvre restait exclusivement à la charge du planteur. Ces différences essentielles entre expérimentation IRCC et pré vulgarisation SRCC n'ont pas toujours été bien assimilées par les intéressés et ont été à la source de multiples ambiguïtés sur le terrain.

Depuis 1989, on est d'ailleurs revenu à une méthode dite «plein soleil», qui n'impose pas la mise en place de plantes d'ombrage pour protéger le jeune cacaoyer. Les engrais ne sont plus subventionnés et l'aide apportée est limitée au minimum. Cette formule n'a d'ailleurs pas découragé les intéressés puisqu'on remarque un accroissement des superficies rénovées (100 ha en 1987, 170 en 1988 et 248 en 1989) difficile à interpréter. On peut penser que les prix sont tombés si bas que les intéressés n'ont plus rien à perdre en rénovant des plantations déjà peu productives. Il s'agirait en quelque sorte d'une fuite en avant ou peut-être d'une appréciation plus juste des coûts, assez faibles en raison de la rusticité de la méthode. Si on applique ce modèle sur des parcelles où les expériences précédentes ont échoué, on peut même faire l'économie de l'abattage des vieux arbres. Par ailleurs, l'allègement de la pression extérieure n'est sans doute pas une cause de découragement pour le planteur qui peut ainsi rénover à son rythme et selon des techniques simples et claires. Quels qu'en soient les résultats, la rénovation est un moyen pour le propriétaire de confirmer, si besoin est, ses droits sur la terre, et pour le métayer de prendre date, afin de participer à l'avenir, à une hypothétique rénovation réussie.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN : OBJECTIFS, PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Mais revenons en 1987 où 300 planteurs environ sont candidats à la rénovation de leur cacaoyère (15) selon l'une des trois méthodes décrites ci-dessus. La méthode est toujours laissée au choix du candidat, même si l'encadrement a mis l'accent sur les deux premières, nettement plus «prestigieuses». Mais en la matière on se doit de distinguer trois étapes :

a) les objectifs : ils sont fixés annuellement par la SRCC ; pour le Litimé, en 1987, ils s'élevaient à 120 ha (16) ;

(15) L'appellation codée de cette importante opération était K 87.

(16) Les objectifs sont-ils fixés en fonction des possibilités de production, en station, du matériel végétal ? De l'importance des crédits de campagne ? Des possibilités de

- b) les prévisions : elles diffèrent souvent des objectifs puisqu'elles traduisent les intentions des planteurs ; elles avoisinaient 145 ha en 1987 ;
- c) les réalisations qui, à la fin du mois de septembre 1987, n'atteignaient que 98 ha.

En fait, toutes les méthodes de replantation ne suscitaient pas le même engouement. L'objectif fixé pour la méthode « interplantation » était de 35 ha ; les prévisions n'atteignaient que 21,5 ha ; pourtant les réalisations portèrent sur 36,50 ha. La replantation avec bêche plastique affichait des objectifs ambitieux (45 ha) et des prévisions optimistes (64 ha) sans doute en raison de l'effet « vitrine » évoqué plus haut, mais les réalisations ne représentèrent que 25,5 ha. Quant à la replantation avec « hydrorétenteur », les réalisations se limitèrent à 36 ha, alors que les objectifs et les prévisions s'élevaient respectivement à 40 et 56 ha (cf. fig. 3).



FIG. 3. — Les trois méthodes de rénovation cacaoyère (Litimé) en 1987.

Au-delà de cette litanie de chiffres, il faut remarquer l'importance des distorsions entre objectifs, prévisions et réalisations qui s'expliquent sans doute par les difficultés respectives dans la mise en application des différentes méthodes. Si l'interplantation fait un mauvais score au moment des prévisions, c'est que les planteurs ont déjà eu l'occasion d'évaluer les performances, pas toujours convaincantes, de la méthode. Mais ensuite, faute de disponibilités financières suffisantes, d'une diminution imprévue de la force de travail familiale, ou d'une confusion entre le coût de l'expérimentation IRCC et celui de la pré vulgarisation SRCC, nombre de candidats à une rénovation plus prestigieuse doivent se résigner à « l'interplantation » dont les réalisations dépassent alors les prévisions. La

l'encadrement ? Des directives des autorités togolaises ou des bailleurs de fonds ? Ou encore de l'estimation des possibilités paysannes ? C'est toujours resté un mystère ! Au début de l'opération, les objectifs avaient été notoirement surestimés : c'était d'autant plus regrettable que c'est par rapport aux objectifs que l'on juge de la réussite ou de l'échec d'une opération. Il semble que la leçon ait été retenue.

méthode est d'une grande facilité (on ne touche pas ou peu à la vieille cacaoyère) et l'investissement en travail reste modéré. Par contre, la mise en place des bâches plastiques sur un terrain aplani et dégagé de tout abattis ou débris végétaux exige un très lourd investissement en travail, souvent sous-estimé au départ, et nécessite parfois le recours à des manœuvres salariés. C'est un inconvénient majeur que ne compense pas la gratuité des intrants accordée par la SRCC, et qui explique de nombreuses défections. Le poids déterminant des contraintes techniques et économiques de mise en application des différentes méthodes s'exprime clairement à travers la taille moyenne des parcelles rénovées : 0,51 ha en interplantation, 0,46 ha avec la méthode «hydrorétenteur» et 0,35 ha seulement pour la méthode «bâche plastique». Pourtant la surface à replanter est toujours laissée à l'appréciation des rénovateurs eux-mêmes.

Mais, si les considérations d'ordre technique expliquent, en grande partie, la distance entre prévisions et réalisations selon les méthodes considérées, il ne faudrait pas sous-estimer non plus l'influence de l'encadrement. Les capacités de mobilisation des planteurs varient d'un encadreur à un autre : certains seront plus dynamiques, plus «persuasifs», ou moins sélectifs que d'autres, en matière de candidatures. Il y a de ce fait de fortes disparités dans le nombre de rénovateurs par encadreur (de 8 à 51, dans les 14 zones du Litimé) et bien sûr des différences dans la qualité du suivi...

DE LA PARCELLE AUX PLANTEURS-RÉNOVATEURS

Sans cacaoculteurs, il n'y aurait pas de production de cacao et, *a fortiori*, pas de rénovation cacaoyère. C'est aussi pour avoir oublié cette évidence que les «développeurs» ont connu des déboires avec leurs modèles techniques qui ne prenaient guère en compte les planteurs et leurs pratiques (LANDAIS et DEFFONTAINES, 1988 ; PONTIE et RUF, 1985 ; et de nombreux autres travaux de chercheurs de l'ORSTOM). Ainsi, après avoir considéré la rénovation cacaoyère en termes de superficies, nous nous sommes intéressés aux rénovateurs eux-mêmes, comme individus et comme producteurs avec leurs acquis techniques et leurs pratiques mises en œuvre sur leur exploitation.

Le profil du rénovateur

L'effectif des 294 candidats-rénovateurs fut amputé de nombreux désistements qui représentaient 13 % de l'effectif début juillet 1987

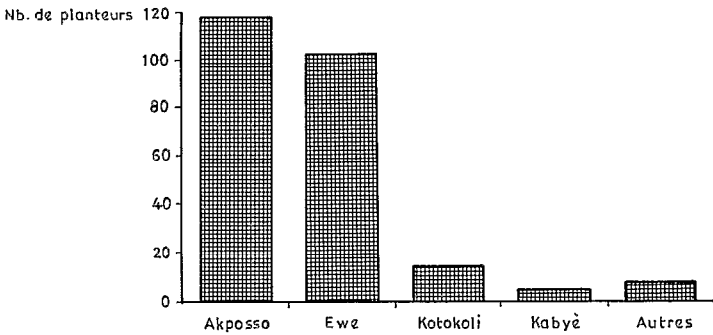


FIG. 4. — Répartition par ethnies des planteurs-rénovateurs en 1987.

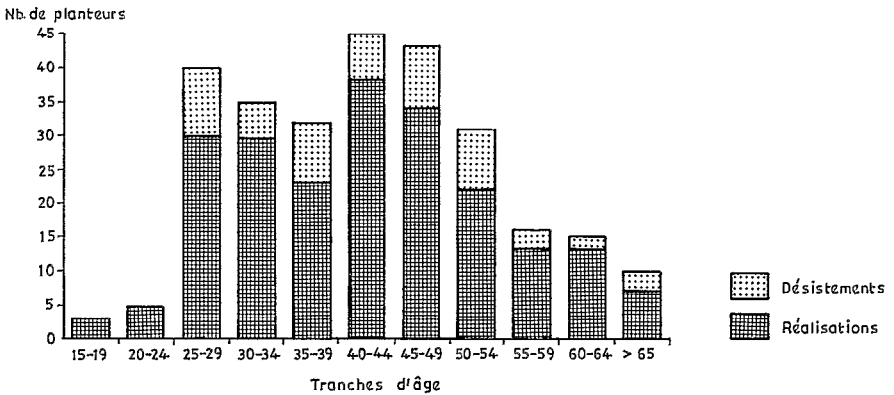


FIG. 5. — Répartition des candidats par tranches d'âge en 1987.

et 15,3 % fin septembre, sans compter les 8,2 % de candidats qui ont effectivement replanté, mais hors SRCC. Au total, c'est donc près du quart de l'effectif total qui fit défaut. Les motifs de ces défections ont déjà été évoqués : sous-estimation de l'investissement en travail et en numéraire, et parfois retard dans la livraison du matériel et des intrants nécessaires à la rénovation. On notera encore des distorsions entre les prévisions et la répartition effective des 225 planteurs restants, selon les différentes méthodes de rénovation. Ainsi, l'interplantation a été adoptée par 32 % des rénovateurs, alors que 26 % seulement avaient été candidats ; la méthode avec « hydorrétenteur » (39 % des candidatures) avait été finalement retenue par 35 % des effectifs ; le modèle « bache plastique » par 33 % des rénovateurs.

Notons par ailleurs que la répartition des planteurs n'est pas géographiquement homogène. Le Litimé-Nord est plus dynamique que le Litimé-Sud, qu'il s'agisse de rénovation encadrée ou spontanée,

et la taille moyenne de la parcelle rénovée légèrement plus élevée au Nord (0,47 ha) qu'au Sud (0,40 ha) (17).

L'origine ethnique et l'âge des rénovateurs paraissent constituer également deux critères importants de différenciation. Près de la moitié des rénovateurs (47,4 %) sont des Akposso dont un tiers originaires du plateau, 41,3 % sont Ewe, alors qu'ils représentent la majorité de l'ensemble des planteurs du Litimé, et 8 % seulement sont originaires du Nord (Kabyè ou Kotokoli), le solde (3,3 %) étant d'une autre origine ethnique (cf. fig. 4). Mais c'est moins l'appartenance ethnique qui est importante que ce qu'elle détermine (situation foncière, accès à la main-d'œuvre, statut dans le cadre de l'économie de plantation...). Quant à l'âge d'accès aux responsabilités d'une plantation, il est très élevé dans le Litimé, puisque 16,5 % seulement des chefs d'exploitation ont moins de 39 ans et 43,3 %, plus de 50 ans (PONTIE, RAYMOND, RUF, 1984). On pouvait penser, *a priori*, que les rénovateurs appartiendraient aux générations les plus jeunes. C'est en partie vrai, puisque 41 % des planteurs-rénovateurs ont moins de 39 ans, mais 25 % ont cependant plus de 50 ans (18) (cf. fig. 5). C'est la confirmation que les vieux planteurs rechignent à confier à leurs descendants la responsabilité de la plantation, et peut-être la cause d'un certain immobilisme.

Le rénovateur, la cacaoyère et l'exploitation agricole : une approche globale

Tous les chiffres évoqués plus haut portent sur la totalité des planteurs-rénovateurs ; ceux que nous utiliserons désormais résultent d'une enquête plus fine effectuée auprès de 93 d'entre eux. Deux types de questionnaires ont été utilisés : un questionnaire détaillé (57 exemplaires) où la parcelle à rénover était resituée dans le contexte de l'exploitation agricole globale (19) et un questionnaire plus léger (36 exemplaires). Les quatorze zones d'encadrement du Litimé ont été prises en considération.

- (17) Il faut remarquer que le Litimé-Nord est plus exploité en faire-valoir direct que le Litimé-Sud, où il est fait plus souvent appel aux métayers *kotokouano* («pour une charge»), rétribués au 1/8 de la production (SRCC/CSE, 1989). En 1989, les tendances se sont inversées au moment même où les méthodes de replantation se simplifiaient singulièrement. Serait-ce un signe de découragement de la part de planteurs, considérés pourtant comme les plus dynamiques, devant l'échec répété d'entreprises de rénovation trop sophistiquées ?
- (18) La précision de ces chiffres ne doit pas faire illusion : l'âge retenu est celui que nous a donné spontanément le planteur lui-même, il n'est pas le résultat d'un questionnaire démographique spécifique. Les données sont donc très approximatives.
- (19) Elle n'est pas uniquement dévolue à la cacaoculture, nous le verrons plus loin.

Premier constat : 90 % des planteurs-rénovateurs sont des hommes mariés ; les femmes représentent le solde (20). Il faut également noter, mais ce n'est pas une surprise, une forte corrélation entre l'âge des planteurs et la taille de leur ménage qui, dans plus de la moitié des cas, compte dix personnes ou plus. Mais dans un cas sur deux, les actifs agricoles mobilisables au sein du ménage ne dépassent pas 3 ou 4 personnes.

Les planteurs-rénovateurs sont propriétaires de la parcelle rénovée dans 68 % des cas et le plus souvent propriétaires individuels (1/5 seulement le sont en indivision, bien que cette catégorie semble en augmentation) (21). Les métayers représentent 32 % de l'effectif, mais il est difficile de connaître exactement ce que recouvre ce statut dans le cadre de la rénovation où la même personne peut se prévaloir simultanément de plusieurs statuts. En matière de métayage, on ne parle généralement que du partage des fruits de la plantation. Mais dans des cas précis où les protagonistes ne sont pas seulement des Kabyè ou des Kotokoli mais des Ewe, les contrats de *dibi ma dibi* (22) passés sur des parcelles à rénover précisent que la plantation de cacao doit, à terme, revenir pour moitié de sa surface au métayer. Ce type de contrat que l'on pouvait croire désuet, du fait d'un manque d'espace disponible, notamment dans le Litimé, existe toujours (23).

On est cependant moins étonné si l'on se souvient que la main-d'œuvre susceptible de s'engager dans la rénovation cacaoyère a fortement diminué au profit de la rénovation caféière conduite sur le plateau. Le rapport de force propriétaire/métayer semble être momentanément à l'avantage de ce dernier, mais dans ce domaine, la situation évolue vite et est peut-être déjà en train de s'inverser. « Le marché de la main-d'œuvre en zone caféière est en voie de saturation » expliquait un représentant des métayers kabyè du

- (20) Pas tout à fait cependant, car certaines femmes servent de prête-nom pour leur mari qui peut effectuer ainsi deux tentatives. La SRCC n'accepte en effet qu'une candidature par personne.
- (21) Mais dans quelle mesure n'y a-t-il pas un biais ? Il est plus valorisant en effet aux yeux de l'enquêteur de se déclarer propriétaire individuel qu'en indivision.
- (22) Le contrat de *Dibi ma dibi* stipulait qu'en échange du défrichement et de la création de toute pièce d'une cacaoyère sur le terrain alloué, le métayer pouvait obtenir, dans un délai de 5 à 20 ans et de façon irrévocable, jusqu'à la moitié de la terre ainsi mise en valeur (ANTHEAUME, 1981-1982, p. 59).
- (23) La même constatation avait été faite lors de l'enquête par échantillonnage au hasard menée en 1984 : 1/5 des rénovateurs-métayers du Litimé avaient réussi à imposer le *dibi ma dibi* avec « partage de terre ». Pris dans la logique « prime d'abattage avec obligation de replanter », les propriétaires qui n'avaient pas une force de travail familiale suffisante étaient parfois contraints d'accepter un contrat avec partage de terre (PONTIE, RAYMOND, RUF, 1984, p. 103).

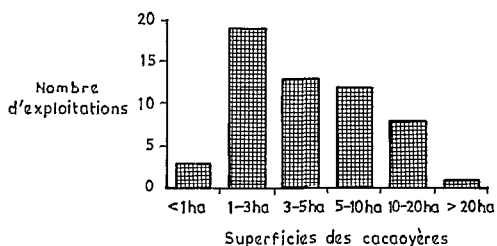


FIG. 6. — Distribution de la taille des superficies cacao pour un échantillon de planteurs-rénovateurs en 1987.

Litimé-Nord, et nombre de ceux qui avaient quitté la région, refusant tout autre contrat que le *dibi ma dibi* avec partage de terres, reviennent actuellement dans le Litimé et seraient prêts à se contenter du partage de la production. De même, on a pu noter que des propriétaires avaient recours à de la main-d'œuvre moba, venue des savanes surpeuplées du Nord-Togo, peut-être moins exigeante, qu'ils souhaitaient fixer dans la région par le prêt de terres à «vivrier»... Cela montre bien que la réussite ou l'échec d'une telle opération ne dépend pas uniquement de facteurs «endogènes» : la concurrence entre les opérations de «développement», la situation du marché du travail au niveau national... doivent être pris en considération, au même titre que le marché mondial.

Dans le Litimé, on a surtout affaire à des petits planteurs-rénovateurs, puisque plus de 60 % d'entre eux disposent de moins de 5 ha de cacao (cf. fig. 6). Mais l'expression «cacaoyère», consacrée par l'habitude, recouvre en fait un éventail de réalités qui va de la plantation régénérée à la frondaison homogène (un cas rare), aux vieux arbres épars et maladifs, en passant par toute une gamme de formations végétales où le cacaoyer est associé ou en concurrence avec les cultures vivrières de moins en moins dérobées (taro, manioc ou banane plantain) voire d'autres arbres (palmiers à huile, kolatiers ou agrumes) qui rapporteraient parfois plus que l'ensemble de la vieille plantation... C'est une situation que ne devraient pas ignorer les promoteurs de la rénovation qui, au nom de l'efficacité technique, veulent faire table rase du passé sur les parcelles à rénover.

Pour les besoins de l'enquête, il était commode d'isoler les «cacaoyères» et de les regrouper en une classe unique. Mais il est évident que l'exploitation des planteurs-rénovateurs se compose aussi de petits lopins de cultures vivrières d'une superficie moyenne cumulée de 0,66 ha, susceptible de nourrir une famille de 5 ou 6 personnes. Un cinquième des planteurs (24) possèdent également

(24) Ces chiffres recourent exactement ceux de PONTIE, RAYMOND, RUF (1984).

des plantations de café et un tiers ont déclaré disposer de réserves foncières (jachères, savanes, forêt) représentant parfois plusieurs hectares.

La faible taille des exploitations explique en grande partie la modicité des récoltes de la plupart des planteurs : durant la campagne 1986-87, deux tiers d'entre eux avaient récolté moins de 10 charges de cacao (320 kg). Quant aux autres ils se répartissaient en deux parts égales : ceux qui avaient récolté entre 10 et 25 charges et ceux qui avaient obtenu une récolte supérieure (25). Notre enquête fait apparaître une répartition sensiblement égale, entre gros et petits producteurs, pour les deux campagnes agricoles précédentes (1984-85 et 1985-86).

Les éléments qualitatifs recueillis au cours des entretiens, moins représentatifs mais plus riches que les résultats de l'enquête par questionnaires, montrent que la réalité est plus complexe encore. Ainsi, certains planteurs-rénovateurs ont-ils constitué leur exploitation agricole actuelle à la fois par héritage, par achat de parcelles et par le biais d'un contrat de *dibi ma dibi* avec partage de terre. Ils peuvent ainsi cumuler plusieurs statuts : celui de propriétaires embauchant des métayers, et de métayer auprès d'un autre patron absentéiste dont ils ont pu obtenir un contrat avec partage de terre.

COÛT DE LA REPLANTATION ET STRATÉGIES DES ACTEURS

Si le planteur-rénovateur travaille lui-même sur sa parcelle, souvent avec l'aide des membres de sa famille, l'utilisation de manœuvres salariés, à la tâche plutôt qu'à la journée, reste cependant très fréquente. On comprend, au vu des maigres récoltes de cacao annoncées, les difficultés de la plupart des planteurs à en assumer le coût. Or, aujourd'hui, on n'attribue plus que des crédits en nature pour les plants, les cabosses à faire germer et les engrais destinés au vivrier intercalaire (26). Certains candidats potentiels regrettent naturellement les crédits en espèces de jadis qui permettaient de faire face à certaines obligations, même si la période de déblocage des fonds n'était pas toujours la plus judicieuse. Mais, peut-être les mauvais payeurs (27), suffisamment nombreux aux yeux des bail-

(25) Les 25 charges représentaient 280 000 FCFA, en 1987, mais seulement 180 000 FCFA en 1989, en raison de la baisse du prix d'achat.

(26) En 1989, les engrais ne sont plus subventionnés.

(27) Le concept de « mauvais payeur » doit être utilisé avec prudence. Ne pas rembourser des emprunts effectués sur la base d'un prix à la production supposé suivre une courbe ascendante, alors qu'il a été presque divisé par deux en deux ans, n'est synonyme ni de légèreté ni de négligence de la part des emprunteurs.

leurs de fonds pour justifier la suppression de ce type de crédits, sont-ils encore plus nostalgiques que les autres ! Les encadreurs, à la recherche de moyens de pression sur les planteurs, regrettent aussi cette période où ils pouvaient les menacer de « non déblocage des fonds » si les plantations n'étaient pas suffisamment bien entretenues. C'est sans doute pour cette raison que la SRCC refusait, à l'époque, de vendre le matériel végétal à des planteurs « aisés » qui, ne voulant pas de crédit, pouvaient ainsi se soustraire à la pression de l'encadrement et « donner le mauvais exemple ».

Contrairement à l'expérimentation IRCC (28), la pré vulgarisation SRCC stipule que l'abattage des arbres, le sarclage et le nettoyage rigoureux de la parcelle, pour éviter que les bâches plastiques ne soient perforées, doivent être réalisés par le planteur ; vient ensuite la trouaison selon les normes exigées, tâche très ingrate, rarement assurée par le planteur lui-même. Le transport des plants, de la piste à la parcelle, est souvent assuré par des écoliers, en vue d'améliorer l'ordinaire des caisses de solidarité scolaires, mais c'est encore le planteur-rénovateur qui paye ; la mise en place des jeunes plants, le déroulement de la bâche sont assurés, à parts égales, par le planteur, sa famille ou des manœuvres. Tout cela coûte fort cher. D'après l'enquête, la rénovation d'un hectare de cacao coûterait au planteur environ 22 000 FCFA en « interplantation », 46 000 FCFA avec la méthode « hydrorétenteur » et 56 000 FCFA avec usage de la « bâche plastique ». Il s'agit de coûts globaux, ne distinguant pas paiement comptant et remboursement de crédit. Mais, pour le planteur plane encore l'espoir d'une hypothétique « prime d'abattage », toujours en vigueur officiellement, qui continue d'alimenter les rumeurs dans les villages du Litimé (29)... On peut être étonné par la faible différence de coût entre les deux dernières méthodes, puisque celle qui utilise la bâche plastique (20 pieds/jour/homme) demande théoriquement deux fois plus de travail que l'autre (40 pieds/jour/homme)... Peut-être est-ce dû, en partie, aux frais de transport des plants, plus importants dans le cas d'utilisation de la poudre « hydrorétenteur », qui permet de rénover des parcelles éloignées de la route. La bâche plastique, trop encombrante, trop lourde à porter sur la tête ou trop délicate à pré-découper loin de la parcelle (30) ne peut guère être utilisée sur des plantations excen-trées.

(28) Pour laquelle, rappelons-le, tout est fourni gratuitement y compris la main-d'œuvre.

(29) Elle s'élève à 60 000 FCFA/ha et n'est versée que lorsque la replantation est conduite sur une vieille cacaoyère.

(30) Même si les modèles techniques avaient été validés, il était clair que la baisse des prix aux producteurs rendait de tels coûts très vite prohibitifs.

Le recours à la main-d'œuvre extérieure : des situations diversifiées

Vu le coût de la main-d'œuvre nécessaire à la replantation dans le cadre SRCC et l'absence de crédits en espèces qui permettraient d'y faire face, on peut s'étonner *a priori* que les planteurs-rénovateurs aient davantage recours au salariat agricole qu'aux différentes formes de métayage existantes, permettant la rénovation sans bourse délier. En fait, la plupart des propriétaires semblent avant tout soucieux d'éviter les contestations avec la main-d'œuvre extérieure quant aux taux de partage des récoltes ou de la terre. Mais l'enquête qualitative montre que les situations sont à la fois plus complexes et plus diversifiées, en fonction des zones considérées, de l'histoire même de la plantation, des rapports de force locaux...

Ainsi, dans la région de Danyi-Konta par exemple, située à l'ouest de Badou, près de la frontière ghanéenne, les Ewe se sont occupés eux-mêmes de leurs plantations, n'ayant recours que ponctuellement à la main-d'œuvre extérieure et uniquement sous forme de salariat agricole. C'est seulement dans les années quatre-vingt, avec l'abattage autoritaire de leurs vieilles plantations, qu'ils ont été contraints de recourir à des métayers, mais sans évoquer un éventuel partage de terre. Dans la région d'Anonoé, par contre, toutes les formes de contrat ont été utilisées par le passé, mais il ne restait guère que des métayers *kotokouano*, ce qui n'a rien d'étonnant vu l'âge des plantations. Dans cette zone, les rénovateurs potentiels ne veulent pas entendre parler de contrat avec partage de terres : les plantations qu'ils souhaitent rénover ayant été abattues par la SRCC, la charge de travail du métayer est en effet considérablement allégée. Ils estiment, par ailleurs — mais peut-être sont-ils les seuls à le penser — que leurs anciennes plantations sont encore suffisamment productives pour que leurs anciens métayers *kotokouano*, moyennant des prêts de terres à vivriers, acceptent de se transformer en métayers *aboussan* (31). L'*aboussan* continuera donc d'entretenir une vieille plantation dont il recevra désormais la moitié de la production, mais devra en contrepartie rénover une parcelle au profit de son patron, dispensé ainsi de tout investissement en travail ou en argent. Si la main-d'œuvre refuse cette proposition, les « propriétaires-patrons » sont prêts à attendre que les rapports de force évoluent en leur faveur, d'autant que nombre d'entre eux, propriétaires « multi-zones », sont en train de rénover les planta-

(31) Les types de métayage sont variés : le métayer *kotokouano* est rémunéré à parts de fruit (environ 1/8) mais il n'a pas participé à la création de la plantation, alors que le métayer *aboussan*, qui peut recevoir jusqu'à la moitié de la production, a bâti ou régénéré la plantation de son patron.

tions de café du plateau, avec le succès que l'on connaît. Dans la région de Kissibo (nord du Litimé), l'éventail des solutions possibles est plus large encore : recours à la main-d'œuvre salariée, *moba* notamment, à des *aboussan* ou encore à des métayers sous contrat de *dibi ma dibi*, avec ou sans partage de terre.

Histoire régionale de l'économie de plantation, rapports de force locaux, ancienneté et état des plantations à rénover, disponibilité des terres vivrières, importance de la main-d'œuvre familiale, nature de l'unité d'exploitation (incluant café et cacao ou cacao seulement), autant d'éléments qui ne manqueront pas d'influer sur l'attitude des planteurs vis-à-vis de la rénovation, le modèle technique adopté, le type de contrat accordé à la main-d'œuvre extérieure. Autant de raisons aussi de se garder de toute tentation de réglementation stricte en matière de contrat de fermage ou de métayage.

Le poids du passé : d'anciens rénovateurs qui persévèrent

Si 27 % des planteurs n'avaient jamais tenté l'expérience d'une replantation, 73 % d'entre eux s'y étaient déjà essayés, spontanément ou sous la contrainte. Pour nombre de planteurs (45 %), il ne s'agissait que de timides tentatives sur une ou deux parcelles, mais 27 % d'entre eux avaient fait des essais plus importants. Dans leur très grande majorité, ils avaient tenté une replantation intégrale après abattage, seule option possible pendant longtemps; une minorité (5 %) s'étaient essayés récemment à l'interplantation.

Les résultats obtenus par ces anciens rénovateurs sont variables mais loin d'être nuls : dans les trois quarts des cas, les planteurs font état d'une certaine réussite, quelques arbres ayant prospéré au sein d'une plantation dont le comportement d'ensemble est généralement médiocre. Ces tentatives ont été conduites entre 1975 et 1986, mais elles sont essentiellement concentrées, pour 55 % des planteurs enquêtés, sur les années 1979-81, période de « l'abattage-replantation » subventionné, qui fut suivie d'une dépression très forte en 1982 et 1983 (32).

Les planteurs-rénovateurs de 1987 sont, dans leur majorité, d'anciens innovateurs qui n'avaient pas subi que des déboires. Dans un premier temps — et il n'y a là rien d'anormal — les nouvelles méthodes n'attirent guère de candidats nouveaux mais rendent plus dynamiques ceux qui l'étaient déjà. On comprend mieux, dans ces

(32) Les études de terroir conduites dans le Litimé montrent également, mais sur des espaces limités, ces fortes ruptures dans le temps. Dans le village de Béthel, on passe ainsi de 5,4 ha rénovés en 1979 à 14,80 ha en 1980, 2,4 ha en 1981 et 0 en 1982 et 1983 pour remonter à 5,3 ha en 1984...

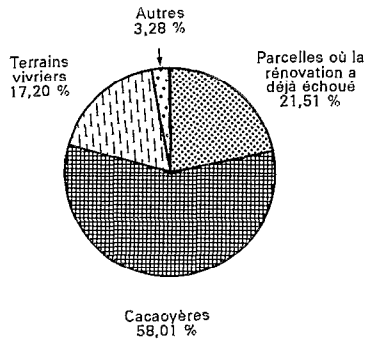


FIG. 7. — Emplacement des parcelles rénovées en 1987.

conditions, que 58 % des planteurs-rénovateurs aient opéré leurs replantations à l'emplacement d'anciennes cacaoyères abattues pour la circonstance et non sur d'anciennes parcelles ayant déjà connu un échec en matière de rénovation (cf. fig. 7). On pouvait craindre, en effet, que la rénovation concerne seulement d'anciennes plantations autoritairement abattues, sur lesquelles d'anciens métayers, ayant échoué dans leur première tentative, revendiquent le droit de tenter une seconde rénovation selon les nouvelles méthodes. Mais, si l'abattage actuel de vieilles plantations en vue d'une rénovation constitue un signe encourageant, il n'est pas en lui-même un gage de réussite. Le désir de passer de la propriété indivise à l'appropriation individuelle grâce à l'investissement en travail qu'implique la rénovation, ou la volonté de différer la replantation de parcelles grevées d'anciens droits de métayage, peuvent aussi expliquer le recours à de nouveaux abattages. Pourtant, on aurait pu penser qu'il y avait toujours intérêt à épargner les anciennes cacaoyères en raison des revenus, il est vrai bien maigres, qu'elles procurent encore.

L'INNOVATION TECHNIQUE À MARCHE FORCÉE ?

Rappelons qu'il s'agit de résultats d'enquêtes effectuées en situation. En effet, la replantation (programme K87) a été conduite avec une précipitation certaine, avant qu'ait pu être établi un diagnostic sérieux sur la validité des modèles techniques proposés, encore expérimentaux. Ces modèles de rénovation coûtent cher à l'État (33) mais également au planteur, comme l'ont confirmé les

(33) En fait, même si l'État a peu de chances d'être ultérieurement remboursé par les planteurs auxquels il a beaucoup prêté, il peut s'agir plus souvent pour lui d'un

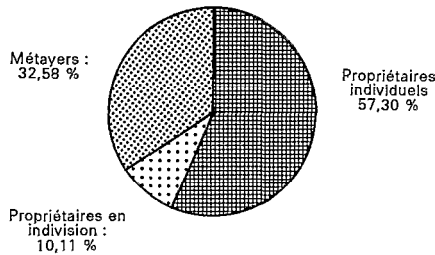


FIG. 8. — Distribution des planteurs-rénovateurs en fonction du statut foncier sur la plantation à rénover en 1987.

enquêtes. Tous ne suscitent pas les mêmes espérances. La méthode « bâche plastique » déçoit par la faible étendue des superficies ainsi renouvelées ; pourtant, même si elle s'avère la plus coûteuse en argent et en travail, elle représente sans doute le modèle le plus « porteur ». L'utilisation de « l'hydrorétenteur » a relativement séduit les planteurs, mais la validité du modèle ne pourra être confirmée qu'après une saison sèche (34). Quant au système de l'interplantation, il n'est pas nouveau et il a déjà montré ses limites dans le passé. Mais il coûte moins cher et permet de surcroît d'obtenir les intrants nécessaires à crédit. C'est sans doute pour cela que des planteurs, qui avaient rêvé dans un premier temps d'une rénovation plus prestigieuse, ont dû faire preuve de réalisme et adopter le profil bas.

Considérant les différents modèles techniques proposés au planteur, on ne peut guère tirer de conclusions quant à leur application et à leur diffusion en vraie grandeur auprès de l'ensemble des planteurs du Litimé. La replantation, conduite à une échelle de laboratoire, s'exerce en effet dans des conditions sociales assez particulières, qui ne sont pas reproductibles à grande échelle. Les planteurs-rénovateurs bénéficiant d'un statut foncier de propriétaires individuels et travaillant en faire-valoir direct sont dominants et un peu sur-représentés (35) (cf. fig. 8). Ils tentent le « coup » qui leur est pro-

manque à gagner que d'une perte *stricto sensu* : tout dépend du montant du prélèvement qu'il opère sur le prix de vente du cacao. Ainsi, pendant la période 1980-81, le prix payé au producteur était de 220 FCFA, le prix moyen CAF s'élevait à 595,13 FCFA, et le prélèvement moyen de l'État, tous frais déduits, représentait 349,71 FCFA (soit 58,7 % du prix de vente). Dans ces conditions, l'État avait tout intérêt à ce que le paysan rénove, y compris s'il ne remboursait pas les crédits.

- (34) Le rapport d'activité 1988 de l'IRCC signale que si l'utilisation des films en matière plastique entraîne une nette diminution de la mortalité des arbres, l'utilisation de « l'hydrorétenteur » n'a aucun effet dans ce domaine (IRCC, 1989, p. 68).
- (35) 60 % des parcelles de cacao replantées depuis 1975 sont en faire-valoir direct (SRCC/CSE, 1989).

posé espérant, peut-être, réaliser enfin la « bonne affaire » (36). Ils conduisent eux-mêmes, ou avec l'aide de manœuvres salariés, les opérations de replantation alors que sont laissés à l'écart les métayers *kotokouano*. Le grave problème social que posent les relations des patrons avec ces métayers, dont on a maintes fois souligné le caractère délicat sur les vieilles cacaoyères, est ainsi contourné dans le cadre de ces expériences de replantation. Certes, il ne s'agit pas de dénier tout intérêt à ces nouvelles tentatives de rénovation, mais leur coût est souvent beaucoup trop élevé. Les cours mondiaux du cacao et le prix d'achat au producteur qu'ils déterminent dans une large mesure ne paraissent pas assez attractifs pour justifier la diffusion à marche forcée d'innovations techniques sophistiquées dont certaines, de surcroît, n'ont pas encore fait la preuve irréfutable de leur efficacité.

Pourquoi existe-t-il encore d'irréductibles replanteurs de cacao et d'irréductibles « développeurs » toujours prêts à proposer de nouveaux modèles de replantation ? La question reste en partie posée, mais peut-être ne faut-il pas uniquement chercher la réponse dans l'analyse de l'activité cacaoyère *stricto sensu*.

- (36) Plus de 50 % des planteurs de l'échantillon ont surtout apprécié la replantation avec film plastique.

BIBLIOGRAPHIE

- ADJONOU (K.) *et al.*, 1989. — Âges des plantations de café et de cacao ; données socio-économiques des exploitations ; les grands types d'unités de productions agricoles : atlas agro-économique de la région sud-ouest Togo ; approche de la stratégie de production agricole. Kpalimé, SRCC/CSE, 6 vol., *multigr.*
- ANTHEAUME (B.), 1981-1982. — Des hommes à la rencontre des arbres : le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XVIII, n° 1 : 47-62.
- ANTHEAUME (B.), 1982. — Rapport de mission et état de la recherche conduite dans le centre-ouest du Togo. Paris, ORSTOM, 26 p. *multigr.* + ann., 3 cartes h.-t.
- AUGER (A.), 1973. — Cartes des densités brutes et pondérées de population rurale du Togo. Paris, ORSTOM, 1973.
- GU-KONU (E. Y.), 1983. — Tradition et modernité : la « modernisation » agricole face à la mutation rurale en Afrique noire : l'exemple du Togo. Thèse, Paris-I, 3 tomes, 1237 p., *multigr.*
- LANDAIS (E.), DEFFONTAINES (J.-P.), 1988. — Les pratiques des agriculteurs. Point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique. *Études rurales*, n° 109, janvier-mars : 125-158.

- MARTIN (F. de), KENKOU (G.), FOLI (M.), CHARTIER (J.-C.), ANTHEAUME (B.), PONTIE (G.), BONISSOL (C.), 1988. — Étude des problèmes fonciers en zone de cultures pérennes. Ministère du Développement rural-BDPA, Lomé-Paris, vol. I, 192 p. ; vol. II, 143 p., *multigr.*
- IRCC, 1989. — Rapport d'activités 1988, Café cacao thé, n° hors-série, décembre 1989.
- PONTIE (G.), RAYMOND (C.), RUF (Th.) (étude dirigée par J.-M. FUNEL), 1984. — Évaluation a posteriori de la rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo. Ministère des relations extérieures, Coopération et Développement, Paris, 360 p. *multigr.*
- PONTIE (G.), RUF (Th.), 1985-1. — Café, cacao (SRCC) Togo : actualisation 1985. Ministère des relations extérieures, Coopération et Développement, Paris, 98 p. *multigr.*
- PONTIE (G.), RUF (Th.), 1985-2. — L'opération de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises. In BOIRAL (P.), LANTERI (J.-F.), OLIVIER DE SARDAN (J.-P.), *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire*. Ciface-Karthala, Paris : 102-130.
- SRCC/CSE (1989). — Rapport de l'enquête pour l'évaluation de l'action « régénération cacaoyère dans le Litimé », 36 p. + ann.